

INSCRIPTION DÉFINITIVE QUESTIONNAIRE ARTISTIQUE

À retourner impérativement pour le 23 avril 2017

au Siège Fédéral : FSCF – 22, rue Oberkampf – 75011 Paris

accompagné d'un chèque du montant des droits d'engagement à l'ordre de la FSCF

- pour les associations affiliées à la FSCF, les droits d'engagement s'élèvent à 6€ par choriste, plafonnés à 60€ par association -

AVEC LE QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF DÛMENT REMPLI ET LE PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

tél : 01.43.38.89.85 – ad électronique : thomas.mourier@fscf.asso.fr

- attention ! Remplir une fiche par chant -

Nom de la chorale :

Brève présentation de la chorale :

.....
.....
.....

Titre interprété :

Auteur :

Nombre de chanteurs par pupitre :

Nombre de choristes : x 6 euros = Chèque à l'ordre de la FSCF

(Droits d'engagement plafonnés à 60 euros par association affiliée)

Visa du Comité Départemental de la FSCF